Conditions de la licence de logiciel
pour logiciel standard
(Version : 1er juillet 2023)

Principes : Les présentes conditions de licence de logiciel (« Licence-SW ») s'appliquent à tous les programmes et composants logiciels standard, qu'ils soient fournis en tant que logiciel en tant que produit ou en tant que logiciel d'application intégré dans les produits matériels WAGO, y compris la documentation associée (« Logiciel ») par une société WAGO (« WAGO ») au client (« Client ») dans le cadre d'un contrat d'achat, de location ou de gratuité (« Contrat ») ; tandis que (a) les produits matériels WAGO associés et (b) les micrologiciels (logiciel système intégré dans les produits matériels WAGO) ne sont expressément pas couverts par la présente Licence-SW. La présente Licence-SW complète les Conditions générales de livraison et de services (« CG ») (disponibles sur www.wago.com/be-fr/cgv). La Licence-SW ne s'applique pas aux consommateurs ; le Client confirme qu'il n'est pas un consommateur privé. En cas de conflit entre les CG et la Licence-SW, la Licence-SW prime, tandis que les dispositions non contradictoires des CG continuent de s'appliquer. Les conditions d'utilisation contraires ou d'autres conditions du client sont expressément rejetées et ne s'appliquent pas, sauf en cas d'accord écrit exprès de WAGO (les confirmations de commande générées automatiquement sans signature ne suffisent pas à cet effet).

Premier article
Modèles de licence

1. ***Modèles de licence*** : Différents modèles de licence sont disponibles et s'appliquent en fonction du Contrat conclu entre WAGO et le Client. Sauf accord contraire, les prix des licences sont basés sur la liste de prix actuelle du catalogue WAGO. L'activation de la licence peut nécessiter une clé de licence, un fichier de licence ou une méthode de libération similaire (« Clé de licence »). Pour transférer une licence donnée d'un ordinateur à un autre, il peut être nécessaire de faire appel à WAGO. Outre les dispositifs informatiques standard, l'ordinateur, au sens de la présente Licence-SW, comprend également le contrôleur ou autres dispositifs dotés d'un logiciel intégré (« Ordinateur »).

   - La **licence individuelle** comprend le droit d'utiliser le logiciel sur ou avec un ordinateur, ou une instance de navigateur pour un logiciel basé sur le web, ou avec un compte client par une personne ; l'utilisation simultanée sur plusieurs ordinateurs ou plus d'une instance de navigateur ou plusieurs comptes clients, ainsi que le partage d'un compte client, n'est pas autorisée.

   - La **licence de poste de travail** donne le droit d'utiliser le Logiciel sur ou avec un maximum de deux Ordinateurs en même temps ou deux instances de navigateur pour le Logiciel basé sur le web et comprend donc deux Clés de licence correspondantes ; l'utilisation parallèle simultanée sur d'autres Ordinateurs ou plus de deux instances de navigateur n'est pas autorisée.

   - La **licence multi-utilisateurs** donne le droit d'utiliser le Logiciel simultanément sur ou avec un nombre d'Ordinateurs ou d'instances de navigateur pour le Logiciel basé sur le web égal au nombre de Clés de licence achetées.

   - La **licence de site** donne le droit d'utiliser le Logiciel sur ou avec un nombre illimité d'Ordinateurs ou d'instances de navigateur pour le Logiciel basé sur le web sur un site spécifié du Client.

   - La **licence de rachat** donne le droit d'utiliser le Logiciel pour un nombre illimité d'Ordinateurs ou d'instances de navigateur pour le Logiciel basé sur le web sur un nombre illimité de sites du Client. Sauf accord contraire, une licence de rachat inclut également le droit du Client d'utiliser le Logiciel dans ses produits finaux, à condition que ces produits finaux contiennent la technologie d'automatisation de WAGO. Dans ce cas, le Client est autorisé à accorder une sous-licence à ses clients, limitée à la mesure nécessaire à l'utilisation prévue du produit final. La Clé de licence ne peut en aucun cas être transmise.

   - La **licence par points** donne le droit d'utiliser le Logiciel dans la mesure où il est payé par points. Le nombre de points nécessaires est calculé en fonction du Logiciel et de ses caractéristiques (par exemple, sur la base de critères fonctionnels tels que le nombre d'Ordinateurs / le nombre de connexions et/ou l'échelonnement dans le temps ou une combinaison de ces critères).

Deuxième article
Droits d'utilisation

2. ***Droits d'utilisation :*** Les différents modèles de licence s'accompagnent de différents niveaux de droits d'utilisation du Logiciel en fonction du Contrat. De manière générale, WAGO accorde au Client un droit non exclusif et non cessible d'utiliser personnellement le Logiciel fourni en code objet conformément aux spécifications de la documentation associée (« Droits d'utilisation »). Les Droits d'utilisation sont accordés à titre permanent ou temporaire. En cas de doute, les dispositions relatives à la portée de la présente Licence-SW doivent être interprétées de manière stricte.

   - **Licence permanente** : Les Droits d'utilisation permanents sont accordés si le Client achète la licence correspondante pour un Logiciel (« Licence payante permanente ») ou si la licence est mise à

disposition gratuitement par WAGO pour une durée illimitée (« Licence gratuite permanente »).

Les Logiciels fournis sur la base d'une Licence gratuite permanente et marqués comme pouvant être utilisés dans des contrôleurs tiers autorisent le Client à utiliser le Logiciel (en particulier les bibliothèques WAGO) dans la mesure où la technologie d'automatisation WAGO est utilisée dans les produits finaux du Client de telle sorte qu'elle est activement incorporée (et pas seulement présente). Dans ce cadre, le lien avec un logiciel de tiers pour établir l'interopérabilité avec le Logiciel est autorisé. Aucun autre droit n'est accordé. En particulier, le Client n'est pas autorisé à extraire et à utiliser et/ou à commercialiser des parties ou des composants individuels du Logiciel.

- **Licence temporaire** : Les Droits d'utilisation temporaires sont accordés au Client soit dans le cadre d'un Contrat de location (« Licence temporaire »), soit à des fins de test du Logiciel (« Versions de test »). Dans ces cas, les Droits d'utilisation sont limités à la « Période de validité » donnée (calculée à partir de la première installation ou utilisation ; l'expiration est généralement indiquée dans le texte clair du Logiciel ou, pour le Logiciel intégré, sous la forme d'un signal lumineux). Le Logiciel ne peut plus être utilisé à l'expiration de la Période de validité.

  Les Licences temporaires peuvent être prolongées par les Clés de licence correspondantes ou transformées en Licences payantes permanentes.

  Les Versions de test peuvent être téléchargées et installées gratuitement à partir du site web de WAGO ou pour le Logiciel basé sur le web utilisé en ligne, sauf indication contraire, et sont uniquement destinées à des fins de test. Sauf indication contraire, la Période de validité des tests est limitée à 30 jours de fonctionnement ; les droits supplémentaires sont exclus. Les jours de fonctionnement sont les jours civils au cours desquels le Logiciel est démarré au moins une fois. Le téléchargement, l'installation et l'utilisation des Versions de test du Logiciel se font aux risques du Client. Les Versions de test sont soit des versions entièrement fonctionnelles du Logiciel, soit des versions limitées où seules des fonctions spécifiques sont disponibles. Sur demande et à la discrétion de WAGO, la Période de validité peut être prolongée par une licence de prolongation de la Période de validité. Si le Client opte pour un modèle de licence payante (Licence permanente ou temporaire) après l'expiration de la Période de validité, la version complète peut être activée en introduisant la Clé de licence correspondante.

3. ***Restrictions d'utilisation*** **:** Sauf stipulation contraire dans la présente Licence-SW, accord explicite de WAGO ou disposition légale impérative, le Client n'est pas autorisé à (a) copier ou autrement dupliquer le Logiciel ou toute partie du Logiciel (b) reproduire publiquement ou mettre à disposition le Logiciel, avec ou sans fil, (c) modifier, traduire, analyser, décoder, convertir ou désassembler le code source du Logiciel ou autrement modifier le Logiciel de quelque manière que ce soit, (d) créer des œuvres dérivées basées entièrement ou en partie sur le Logiciel, (e) modifier ou supprimer les notes ou références aux droits d'auteur ou autres droits protégés, (f) transmettre le Logiciel à des tiers (y compris, mais sans s'y limiter, par le biais d'une sous-licence) et (g) utiliser le Logiciel dans des zones présentant des risques particuliers qui exigent un fonctionnement continu sans faille et dans lesquels l'utilisation ou une défaillance du Logiciel peut entraîner un risque immédiat pour la vie, l'intégrité physique ou la santé ou peut causer de graves dommages aux biens ou à l'environnement (tels que le fonctionnement de centrales nucléaires, de systèmes d'armement, d'avions et de véhicules motorisés).

Troisième article
Logiciel de tiers

4. ***Logiciel open source :*** Si le Logiciel contient un logiciel open source (« OSS »), cela est mentionné dans le fichier readme_OSS du Logiciel (ou dans le fichier correspondant).

   Le Client est autorisé à utiliser l'OSS sous réserve de l'acceptation et du respect des conditions de licence OSS applicables. Les conditions de licence OSS sont jointes au Logiciel. Les dispositions d'utilisation plus restrictives des CG-OSS prévaudront sur les Droits d'utilisation accordés en vertu de la présente Licence-SW ; en ce qui concerne WAGO, cela ne s'appliquera pas aux limitations de garantie et de responsabilité stipulées dans les licences OSS.

   Si les CG-OSS l'exigent, WAGO mettra le code source OSS à la disposition du Client ou d'un tiers sur demande, sous réserve du remboursement des frais encourus pour sa mise à disposition. Une demande correspondante doit être soumise à :

   WAGO Support Center
   Téléphone : +32 2 717 90 90
   E-mail : support.be@wago.com

5. ***Logiciel propriétaire*** **:** Si le logiciel contient des logiciels propriétaires de tiers, WAGO obtiendra — sauf accord contraire — la licence correspondante auprès de tiers afin d'accorder au client les droits d'utilisation conformément à cette licence logicielle.

Quatrième article
Installation du logiciel, utilisation des données, mises à jour, audits

6. ***Installation*** : Selon le Contrat, WAGO fournit le Logiciel soit (a) sur un support de stockage, (b) par téléchargement (c) comme partie intégrante des produits matériels de WAGO ou (d) par accès en ligne via un navigateur. Sauf accord contraire, le Client est responsable de l'installation et de la configuration (le cas échéant). Lors de l'activation, le Logiciel envoie automatiquement à WAGO des informations de connexion et, le cas échéant, des données sur l'Ordinateur du Client à des fins de vérification.

7. ***Intelligence artificielle (IA)*** : Dans la mesure où le logiciel utilise ou intègre un système basé sur l'IA, WAGO l'indiquera dans la description correspondante du produit. Les systèmes d'IA utilisés par WAGO ne nécessitent en principe aucune saisie de données à caractère personnel au sens de l'article 4, paragraphe 1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Par conséquent, il est expressément interdit, dans le cadre de l'utilisation de ces systèmes, de saisir, télécharger ou traiter de quelque manière que ce soit des données à caractère personnel. WAGO souligne expressément que les résultats générés automatiquement par les systèmes d'IA peuvent contenir des erreurs. WAGO n'assume aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des résultats générés. Le client est tenu de valider et de vérifier, sous sa propre responsabilité, tous les résultats générés, en particulier le code de programme, avant toute utilisation dans des systèmes de production.
   En cas d'utilisation ou d'intégration de systèmes d'IA de tiers, WAGO l'indiquera clairement et renverra aux conditions correspondantes du tiers concerné. WAGO n'assume aucune responsabilité quant à la conformité au droit d'auteur des données utilisées à des fins d'entraînement, sauf si ces données ont été fournies par WAGO. Le client est responsable de l'obtention de tous les droits nécessaires à l'utilisation de tout résultat éventuellement protégé par le droit d'auteur. En outre, les dispositions relatives à la garantie et à la responsabilité de cette licence logicielle s'appliquent.

8. ***Utilisation des données :*** Tant que l'ordinateur ou le navigateur utilisant le logiciel est connecté à Internet, certaines fonctions du logiciel peuvent établir une connexion avec les systèmes informatiques de WAGO ou avec des prestataires de services afin d'envoyer ou de recevoir des données. Le client ne reçoit pas nécessairement une notification distincte chaque fois qu'une telle connexion est établie. En utilisant ces fonctions, le client ou l'utilisateur accepte l'envoi ou la réception de ces données ; ces fonctions peuvent, dans la mesure du possible d'un point de vue technique, être désactivées à tout moment par le client ou l'utilisateur, ou ne sont activées qu'après un choix explicite d'opt-in.
   En outre, il peut être nécessaire d'envoyer et d'enregistrer certaines données afin d'assurer la fonctionnalité technique du logiciel.
   Par l'utilisation du logiciel ou de certaines fonctions, le client ou l'utilisateur accorde à WAGO un droit d'utilisation simple, illimité dans le temps et dans l'espace, transférable et pouvant faire l'objet de sous-licences, sur les données non personnelles générées dans le cadre de l'utilisation du logiciel. WAGO utilise les données collectées par les fonctionnalités du logiciel pour mettre à jour ou corriger le logiciel et, le cas échéant, améliorer les produits matériels ou les services WAGO associés. Les données collectées (par exemple, les messages d'erreur) sont partagées par WAGO, dans la mesure nécessaire, avec les fournisseurs tiers de matériel ou de logiciels concernés, afin de leur permettre d'améliorer les interfaces avec le logiciel. L'utilisation et la transmission de données à caractère personnel s'effectuent strictement conformément à la déclaration de confidentialité de WAGO et, le cas échéant, en complément conformément à la déclaration de confidentialité spécifique au logiciel.

9. ***Mises à jour :*** Si le Logiciel est utilisé pour mettre à jour un logiciel existant installé ou basé sur le web, le Logiciel remplace le logiciel original mis à jour. Sauf si les conditions générales de tiers applicables prévoient expressément le contraire, le Client ne conserve aucun droit sur le logiciel original après avoir exécuté la mise à jour, et il n'est pas autorisé à continuer à l'utiliser ou à le transférer de quelque manière que ce soit. Cela ne s'applique pas aux fins de sauvegarde du logiciel existant ; l'exécution d'une sauvegarde relève de la seule responsabilité du Client. Si le Client a activé la fonction correspondante, le Logiciel effectue à intervalles réguliers un contrôle chez WAGO pour les mises à jour du Logiciel. Les mises à jour fournies peuvent être effectuées automatiquement ou téléchargées et installées manuellement par le Client à partir du site web de WAGO.

10. ***Notifications de sécurité :*** WAGO fournit des informations sur les circonstances liées à la sécurité survenues après le lancement du Logiciel sur le marché (disponibles sur www.cert.vde.com). Toutes les notifications de sécurité fournies ont un caractère technique et informatif uniquement ; le Contrat n'est pas affecté. Si le Client découvre lui-même d'autres lacunes de sécurité, il en informera confidentiellement WAGO par écrit et les gardera confidentielles jusqu'à ce que les lacunes de sécurité aient été comblées et que WAGO ait émis une notification de sécurité correspondante. Les informations peuvent également être transmises à WAGO via support.be@wago.com.

11. ***Audits :*** Sur demande, le Client permet à WAGO de vérifier l'utilisation conforme à la licence du Logiciel conformément au Contrat. Ceci ne s'applique pas si (a) une telle vérification est interdite par les conditions générales d'un tiers ou (b) le Client, à la demande de

WAGO, informe WAGO de manière plausible et contraignante dans un délai raisonnable des résultats d'une auto-vérification. Si la vérification ou la notification révèle une utilisation du Logiciel par le Client en violation du Contrat et/ou de la présente Licence-SW, WAGO est en droit de facturer au Client un dédommagement forfaitaire à hauteur des frais de licence encourus pour l'utilisation supplémentaire, conformément à la liste de prix du catalogue WAGO en vigueur. En outre, le Client supporte les coûts raisonnables de la vérification. Le droit de réclamer des dédommagements supplémentaires reste inchangé.

Cinquième article
Responsabilité pour défauts et responsabilité générale

12. ***Défauts matériels*** **:** Le Client est conscient qu'en l'état actuel de la technologie, il n'est pas possible de développer un logiciel de manière à ce qu'il fonctionne toujours sans erreur, que ce soit de manière indépendante, dans toutes les applications ou en combinaison avec d'autres produits logiciels et/ou matériels. Par conséquent, des erreurs dans le Logiciel ne peuvent être exclues. Il y a toutefois un défaut matériel si, au moment de la fourniture du Logiciel contractuel, les fonctionnalités de base décrites dans la description et la documentation du Logiciel n'existent pas ou ne fonctionnent pas correctement.

    Sauf indication contraire expresse de WAGO, (a) le Logiciel n'est pas adapté à une utilisation avec d'autres produits ou services matériels que ceux de WAGO et (b) aucune garantie n'est donnée quant à l'adéquation du Logiciel à un usage particulier.

    Les logiciels de planification et de conception ne servent qu'à améliorer la visualisation et ne dispensent pas le Client de son obligation d'examiner l'adéquation et la fonctionnalité du résultat de planification respectif avec toute la diligence requise pour se conformer aux règles reconnues de la technologie, ainsi qu'aux exigences légales et aux normes DIN. WAGO n'est pas responsable des entrées incorrectes ou incomplètes, ni de la sélection incorrecte de matériaux ou de composants lors de l'utilisation du Logiciel à des fins de planification et de conception.

    Dans le cas de défauts du Logiciel pour lesquels WAGO est en possession du code source et est autorisé à le modifier, WAGO remédiera aux défauts, à sa discrétion, soit (a) en fournissant une nouvelle version du Logiciel dans laquelle seul le défaut est corrigé, soit (b) en fournissant une mise à jour dans laquelle, en même temps que d'autres modifications, le défaut n'est plus présent. Dans le cas de défauts du Logiciel pour lesquels WAGO n'est pas en possession du code source ou n'est pas autorisé à le modifier, WAGO remédiera au défaut comme suit : si WAGO est en possession d'une mise à jour ou si WAGO peut fournir une mise à jour avec un effort proportionné, WAGO remédiera au défaut en fournissant la mise à jour. Le diagnostic et l'élimination des défauts ont lieu, à la discrétion de WAGO, soit chez WAGO, soit sur le lieu d'installation du Logiciel. Si la rectification échoue en fin de compte, le Client peut résilier le Contrat ou réduire raisonnablement le prix du Contrat. Les réclamations supplémentaires sont exclues, sous réserve des exceptions prévues par les dispositions de l'article 13 relatives à la responsabilité.

    Les notifications de défauts doivent être formulées par le Client sans délai, par écrit ou sous forme de texte. Le Client peut introduire des réclamations jusqu'à douze mois après la fourniture du Logiciel au Client. Les réclamations pour cause de défauts ne sont possibles que lorsque les défauts sont reproductibles.

    Les réclamations pour cause de défauts sont exclues pour (a) (b) une utilisation inappropriée (y compris le non-respect de la documentation du Logiciel, ou d'autres informations sur le Logiciel ou la non-exécution des mises à jour requises), (c) une utilisation incorrecte ou négligente du Logiciel, y compris une utilisation susceptible de provoquer des perturbations techniques, par exemple (sans limitation) en introduisant des virus, des vers ou d'autres éléments destructeurs ou par le biais d'une surcharge ou d'un « flooding » (inondation) et (d) les pertes basées sur des influences externes exceptionnelles qui ne sont pas prévues dans le Contrat. Si le Client ou un tiers apporte des modifications inappropriées au Logiciel ou étend le Logiciel par des interfaces, aucune réclamation ne sera acceptée pour de telles modifications ou extensions et les conséquences qui en découlent. Il en va de même pour les erreurs dues à une mauvaise installation, sauf si WAGO était responsable de l'installation.

13. ***Défauts de titre :*** WAGO est responsable envers le Client de la violation des droits de propriété intellectuelle de la manière suivante :

    WAGO pourra, à sa discrétion, (a) obtenir un droit d'utilisation du Logiciel, (b) modifier le Logiciel de manière à ce que les droits protégés ne soient pas violés, (c) introduire une demande d'annulation ou de révocation, ou (d) remplacer le Logiciel par un autre logiciel approprié. Si cela n'est pas possible pour WAGO dans des conditions raisonnables, le Client peut résilier le Contrat ou réduire le prix du Contrat. WAGO est responsable dans les limites de l'article 13.

    Afin de préserver ses droits, le Client est tenu d'informer WAGO sans délai, par écrit ou par e-mail, des réclamations introduites par des tiers. Dans ce processus, toutes les mesures défensives et les négociations de règlement restent réservées à WAGO. Si le Client cesse d'utiliser le Logiciel pour réduire le dommage ou pour toute autre raison appropriée, il est tenu d'informer le tiers qu'aucune reconnaissance de

la violation présumée des droits de propriété intellectuelle ne peut être déduite du fait que l'utilisation a été interrompue.

Le Client peut introduire des réclamations jusqu'à douze mois après la fourniture du Logiciel au Client. Les réclamations du Client sont exclues si le Client est responsable de l'infraction, par exemple si le Logiciel est (a) modifié par le Client ou un tiers, (b) utilisé de manière illicite avec des livraisons ou des logiciels non fournis par WAGO, (c) utilisé dans des zones exclues ou (d) si le Client a reconnu une réclamation de violation présumée des droits de propriété intellectuelle à l'égard d'un tiers. Dans ces cas, le Client indemnisera WAGO à la première demande pour les réclamation de tiers si elles relèvent du domaine de responsabilité du Client.

14. ***Responsabilité générale :*** WAGO est entièrement responsable vis-à-vis du Client (a) en cas d'actes intentionnels, de fraude ou de négligence grave, (b) en cas de perte de vie, de dommages corporels ou d'atteinte à la santé, et (c) dans d'autres cas de responsabilité légale obligatoire.

    En cas de manquement aux obligations contractuelles principales (obligations dont l'accomplissement est absolument nécessaire à la bonne exécution du Contrat et sur le respect desquelles le Client peut raisonnablement compter) qui n'est pas intentionnel ou dû à une négligence grave, la responsabilité de WAGO est limitée aux dommages prévisibles typiques pour ce type de contrats. Pour le reste, la responsabilité de WAGO (en particulier pour les dommages indirects et consécutifs) est exclue.

    Pour le Logiciel fourni gratuitement, la responsabilité de WAGO est définitivement limitée aux actes intentionnels et à la négligence grave.

    Les dispositions ci-dessus relatives à la responsabilité générale s'appliquent également aux représentants légaux, aux assistants et aux agents utilisés par WAGO.

    Le renversement de la charge de la preuve n'est pas associé aux dispositions ci-dessus.

15. ***Responsabilité en cas de perte de données :*** La responsabilité de WAGO en cas de perte de données est limitée à l'effort de récupération typique qui aurait été engagé si des copies de sauvegarde avaient été effectuées régulièrement par le client en fonction du risque encouru. Le Client est responsable de la prévention des problèmes de sécurité concernant ses propres systèmes et données, y compris le Logiciel hébergé sur l'ordinateur et les systèmes du Client. La responsabilité du Client inclut expressément une protection de pointe contre les intrus indésirables, tels que les logiciels malveillants, les virus, les logiciels espions ou les chevaux de Troie.

    Si des données de tiers sont traitées ou utilisées par le Client par le biais du Logiciel ou en relation avec celui-ci, le Client est tenu de s'assurer que cela ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Si des droits de tiers sont violés et que le tiers dépose une plainte contre WAGO, le Client indemnisera intégralement WAGO à la première demande.

Sixième article
Divers

16. ***Force majeure :*** En cas d'événements de force majeure, qui comprennent tous les événements imprévisibles, ainsi que les événements qui, s'ils avaient été prévisibles, auraient été hors de la sphère d'influence de WAGO, par exemple, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les ondes de tempête, les ouragans et les typhons, ainsi que d'autres phénomènes météorologiques violents de l'ampleur d'une catastrophe, des tremblements de terre, la foudre, des avalanches et des glissements de terrain, un incendie, des épidémies, des pandémies et des maladies infectieuses (dans la mesure où l'OMS ou un ministère en a déclaré une), une guerre ou des conditions de guerre, des émeutes, une révolution, une coup d'état militaire ou civil, une insurrection, un blocus, des autorités et des ordres gouvernementaux, des grèves, des lock-out et des embargos, WAGO n'est pas responsable et est exempté de l'exécution de ses obligations pendant la durée de ces événements. Il en va de même si WAGO subit des perturbations opérationnelles déraisonnables (par exemple, en raison d'attaques de tiers contre le système informatique) si celles-ci n'ont pas pu être évitées malgré l'exercice d'une diligence normale et habituelle. Le droit légal du Client et de WAGO de résilier le Contrat pour motif grave n'est pas affecté.

17. ***Droit applicable et compétence :*** Le droit applicable au siège de la société WAGO qui exécute le Contrat s'applique, tandis que les dispositions relatives aux conflits de lois et la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises sont exclues. Le lieu de juridiction est le siège social de la société WAGO qui exécute le Contrat, sauf si le droit impératif en dispose autrement.

18. ***Cession :*** La cession du Contrat ou des droits ou obligations individuels qui en découlent nécessite le consentement écrit préalable de l'autre partie, qui ne peut être refusé sans motif valable.

19. ***Autres :*** Aucun accord parallèle n'a été conclu. Pour être valables, les modifications et les ajouts à la présente Licence-SW doivent être effectués sous forme écrite. Ceci s'applique également à une modification de cette exigence de forme écrite. Si une des dispositions de la présente Licence-SW est ou devient invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. La disposition

concernée sera remplacée par une disposition efficace et applicable qui se rapproche le plus des objectifs poursuivis par la disposition concernée. Il en va de même pour toute omission contractuelle.